MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 23076 du 9 mars 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : *IOCJ1207310S*

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié, relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 118796 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1131576S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er avril 2012 :

Gaillard, Pierre	Nigend : 167 645	Numéro de livret de solde : 8 023 131

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2012 :

Darquy, Mickaël	Nigend : 197 413	Numéro de livret de solde : 8 048 813
Chambraudes, Brice	Nigend : 232 137	Numéro de livret de solde : 8 085 601

Fait le 9 mars 2012.

Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
THIBAULT MORTEROL